

Impôt des sociétés au Canada

Maintenant, pour demain



Si vous souhaitiez avoir une meilleure idée des taux d'imposition employés pour les sociétés d'affaires au Canada, vous êtes au bon endroit! Le tableau qui suit offre une bonne comparaison des taux d'imposition pertinents qui seront appliqués dans chaque province et territoire à compter d'avril 2024 dans ce secteur.

Taux d'imposition combinés (fédéral/provincial/territorial) — 2024

Province ou territoire	Fabrication et transformation (M&P) ¹	Secteurs généraux (non M&P)	Sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC)			
			Plafond de la DPE (déduction accordée aux petites entreprises)	Revenus admissibles à la DPE	Revenus de placement	Taux pour entreprises de prestation de services personnels
Alberta	23,00 %	23,00 %	500 000 \$	11,00 %	46,67 %	41,00 %
Colombie-Britannique	27,00 %	27,00 %	500 000 \$	11,00 %	50,67 %	45,00 %
Manitoba	27,00 %	27,00 %	500 000 \$	9,00 %	50,67 %	45,00 %
Nouveau-Brunswick	29,00 %	29,00 %	500 000 \$	11,50 %	52,67 %	47,00 %
Terre-Neuve-et-Labrador	30,00 %	30,00 %	500 000 \$	11,50 %	53,67 %	48,00 %
Nouvelle-Écosse	29,00 %	29,00 %	500 000 \$	11,50 %	52,67 %	47,00 %
Territoires du Nord-Ouest	26,50 %	26,50 %	500 000 \$	11,00 %	50,17 %	44,50 %
Nunavut	27,00 %	27,00 %	500 000 \$	12,00 %	50,67 %	45,00 %
Ontario	25,00 %	26,50 %	500 000 \$	12,20 %	50,17 %	44,50 %
Île-du-Prince-Édouard	31,00 %	31,00 %	500 000 \$	10,00 %	54,67 %	49,00 %
Québec	26,50 %	26,50 %	500 000 \$	12,20 %	50,17 %	44,50 %
Saskatchewan ^{2,3}	25,00 %	27,00 %	600 000 \$	10,00 %	50,67 %	45,00 %
Yukon	17,50 %	27,00 %	500 000 \$	9,00 %	50,67 %	45,00 %

Source : Tax Templates Inc.

Les taux d'imposition ont été calculés en fonction d'une année civile allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Tout changement apporté à ceux-ci au cours de l'année sera reflété au prorata dans le tableau. Les taux pourraient différer pour les sociétés d'affaires dont l'exercice financier ne va pas de pair avec l'année civile.

¹ Il s'agit ici de taux appliqués aux bénéfices dépassant le plafond des affaires dans le secteur de la fabrication et de la transformation (M&P).

² Saskatchewan : Le taux combiné appliqué aux revenus admissibles à la DPE (déduction accordée aux petites entreprises) est de 10,5 % jusqu'à ce que le plafond des affaires fédéral soit atteint (500 000 \$). Il est ensuite accru (passant à 16,5 %) pour les revenus situés entre le plafond des affaires fédéral et le plafond des affaires provincial, qui est de 600 000 \$.

³ Saskatchewan : l'emploi du taux d'imposition provincial des petites entreprises de 1 % sera prolongé jusqu'au 1^{er} juillet 2024. Après cette date, ce taux sera augmenté, passant à 2 %.

Les informations contenues dans ce document ne sont fournies qu'à titre d'exemple et leur exactitude n'est pas garantie. Elles ne peuvent non plus être utilisées dans des situations particulières. Les suppositions avancées ne peuvent également pas être appliquées à toutes les circonstances. Veuillez consulter les dernières législations et/ou un professionnel qualifié pour déterminer les issues avec plus d'exactitude. Les taux et les renseignements affichés étaient à jour à la date de parution du document, mais pourraient être appelés à changer.

Les taux et/ou les fourchettes affichés dans les tableaux proviennent d'annonces faites dans le budget fédéral ainsi que dans les budgets provinciaux. Le contenu de ces annonces n'est pas nécessairement entériné par des législations et est sujet à modification.

Pour en savoir plus, veuillez consulter l'un des conseillers de Baker Tilly ou visiter bakertilly.ca.